



# PIECES COUVERTES

## MOTO

**KM+**  
GARANTIE

 **Motoplex**



## **Moteur :**

Bloc-cylindres, culasse et toutes les pièces internes lubrifiées, incluant vilebrequin et coussinets de palier, balanciers, pistons, axes et segments, bielle et coussinets, arbre à came et coussinets, soupapes, guide et ressorts des soupapes, sièges des soupapes, arbres de culbuteur et culbuteurs, tiges de culbuteurs et poussoirs, pompe à l'huile, panne à huile, tubulure d'admission, diaphragmes, coupelles d'appui, sièges de soupapes, joints de soupape, couvercles des soupapes, anti-vibrateur harmonique (chaîne de distribution et pignons (engrenages) de distribution), guides et tendeurs de la chaîne de distribution, couvercle de chaîne de distribution volant moteur, support de moteur, poulie, galets suiveurs, collecteur d'échappement, supports de moteur.

## **Transmission :**

Boîtier de transmission, toutes pièces internes lubrifiées incluant carter d'huile, couronne de lancement, roulements pignons, fourchettes et synchronisateurs, supports de transmission.

## **Différentiel (avant et arrière) :**

Boîte-pont/boîtier, couvercles de différentiel et toutes les pièces internes lubrifiées de l'entraînement final incluant fourches (arbres de transmission, roulement de support, support de boîtier de transfert), arbres d'essieu (cardans), joints universels, joints de cardans, couronnes, pignons et roulements, unité de positraction.

## **Boîte de transfert :**

Boîtier, encodeur de moteur, interrupteur, système de contrôle à quatre roues motrices, actionneurs, capteurs, toutes pièces internes lubrifiées (en cas de dommages internes), bobines de moyeu avant.

## **Composantes du carter de chaîne:**

Toutes pièces internes lubrifiées incluant mécanisme de réglages, chaînes, carter de chaîne, engrenage de marche-arrière, boîte de vitesse.

## **Composantes de l'entraînement primaire :**

Boîtier, toutes pièces internes lubrifiées, engrenages, roulements, pignons, chaînes et mécanismes.

## **Composante de l'entraînement secondaire:**

Arbre secondaire, roulements, galets stationnaires et mobiles, assemblages de cames.

## **Accessoires et systèmes électriques :**

Unité de commande d'injection de carburant et/ou d'allumage électronique, démarreur électrique, alternateur, magnéto, commutateurs (phares, feux d'arrêt, feux de stationnement, clignotants, avertisseur), faisceau électrique, solénoïde du démarreur, bobine d'allumage, bloc redresseur, starter, rotor (incluant assemblage), régulateur de tension, interrupteur d'allumage (incluant cylindre), commutateur du régulateur de vitesse, module du régulateur de vitesse.

## **Système de refroidissement :**

Pompe à eau, embrayage hydraulique du ventilateur, contacteur thermique du ventilateur et moteur électrique du ventilateur.

## **Système d'injection d'huile :**

Pompe à injection, engrenage de commande d'injection, réservoir d'huile, capteur de niveau, conduites, système de dosage d'injection.

## **Suspension (avant et arrière):**

Roulements de roues, toutes pièces internes lubrifiées des fourches avant et moyeu avant, châssis, bras oscillant (incluant arbre de bras), roulements/coussinets de bras oscillant, bras de suspension, joints à rotule, pivots de fusée (incluant coussinets et fusée).

## **Système d'alimentation et du carburant d'allumage :**

Pompe à carburant, injecteurs, réservoir à carburant (incluant éléments du réservoir), régulateur de débit, conduits et raccords métalliques, soupape de robinet du carburant.

## **Composantes de freins:**

Maître-cylindre, dispositif servofrein hydraulique, cylindres de roues, étrier de freins et pistons, compensateurs de freinage, canalisations, plateaux de freins, système antiblocage des freins, came de commande de freins à tambour.

## **Direction:**

Colonne de direction supérieure et inférieure (incluant coussinets et bagues), arbre de la colonne de direction, embouts de biellettes de direction, colonne de direction (incluant embouts), boulon et écrou de colonne, guidon, assemblage de direction à crémaillère et pignon, levier intermédiaire de direction (incluant bras de direction).

## **Turbocompresseur ou Surcompresseur :**

Uniquement couvert si la pièce sur le Véhicule est d'origine (Pièce du fabricant). Boîtier, toutes pièces internes lubrifiées (en cas de dommages internes).

## **Bagues et joints d'étanchéité:**

Tous les joints d'étanchéité, bagues et filtres sont inclus pour les composants couverts mentionnés dans la section Pièces couvertes ci-dessus, lors d'une réparation nécessaire en lien avec une panne du véhicule causée par un bris, à condition que ladite pièce soit expressément couverte par le programme choisi. (Le suintement et les fuites ne sont pas inclus).

## Option tranquillité d'esprit :

### Cette option inclut les éléments suivants :

- i) Assistance remorquage qui vous permet de recevoir une indemnité de remorquage **ne dépassant pas 100 \$ par événement** lorsque le mauvais fonctionnement du Véhicule est causé par une panne des équipements reliés au déplacement sur la route (en cas d'incident couvert seulement et aucun remboursement sans reçu valable);
- ii) Interruption de voyage qui vous permet de recevoir une **indemnité de 100 \$** par jour maximum, allant **jusqu'à un total de 300 \$** pour la durée de la présente garantie, lorsque le Véhicule est réparé par un atelier de réparation dûment autorisé et que le Véhicule ne peut être utilisé pour plus de 48 heures. Pour avoir droit à ce qui précède, la panne doit subvenir à plus de 200 kilomètres de votre lieu de résidence (aucun remboursement sans reçu valable);
- iii) Courtoisie qui vous permet de recevoir **une indemnité de location de 30 \$ par jour jusqu'à concurrence de 7 jours et pour un maximum de 210 \$** lorsque le Véhicule est réparé par un atelier de réparation dûment autorisé (en cas d'incident couvert seulement et aucun remboursement sans reçu valable).

## Indemnité d'Assistance Routière :

Cette option s'applique uniquement au véhicule couvert par la présente garantie. Dans l'éventualité d'un des incidents énumérés ci-dessous, GKM + vous accordera une **indemnité ne dépassant pas 250 \$ par événement**. La couverture est limitée à 3 appels de service maximum pendant la durée du contrat. Cette couverture expire au même moment que la présente garantie. Les services suivants sont éligibles:

- Remorquage
- Survoltage de Batterie
- Livraison de carburant (le coût du carburant n'est pas inclus)
- Services de déverrouillage (la reproduction ou le remplacement des clés n'est pas inclus)
- Changement de pneu (dans le cas d'une crevaison)
- Treuillage

Vous devez contacter un centre de service local de votre choix pour obtenir l'assistance requise. Pour recevoir votre indemnité, vous devrez faire parvenir le reçu à GKM + dans les 60 jours par e-mail ou par fax, conformément à l'article 8 ci-dessous. Vous devrez inclure votre numéro de contrat, la date de l'événement et les informations du véhicule, y compris le relevé de l'odomètre, au moment de l'événement. Tous les termes et conditions de la présente garantie sont applicables à cette option.

## Option tourisme de luxe:

Uniquement couvert si la pièce sur le Véhicule est d'origine (Pièce du fabricant) : Système audio (haut-parleurs non-inclus), lecteur CD, Système GPS, indicateur de température, composantes du tableau de bord numérique, sièges chauffants, poignées chauffantes, appuis pieds chauffants, ensemble de treuillage. Système de chauffage, Compresseur Air climatisé, moteurs de vitre électrique.

## Pneus & jantes 12 à 18 pouces :

Couvre tout défaut de fabrication des pneus et des jantes sur le véhicule, sous réserve de ce qui suit, plus précisément, le coût de remplacement des pneus et des jantes s'ils ne résistent pas aux débris de la chaussée publique pour lesquels ils devraient normalement être conçus, tels que des clous, de la vitre, des nids-de-poule, des roches, des branches d'arbres ou tout autre objet ou condition potentiellement dangereuse sur la chaussée, mais toutefois jusqu'à un montant maximal **4 000\$ pour les roues de 18 pouces et moins** ou **5 000 \$ pour les roues de 19 pouces et plus**, pour toute la durée selon le plan choisi tel qu'apparaissant sur la première page du présent contrat, ainsi qu'une somme par réclamation de **2 000 \$ pour les roues de 18 pouces et moins** ou **3 000\$ pour les roues de 19 pouces et plus**, taxes incluses dans les deux cas. Cette couverture est applicable sur les pneus et jantes d'hiver et d'été pour la durée du terme du présent contrat.

### L'option comprend

**i)** la réparation, si réparable, ou à défaut, le remplacement du pneu endommagé, **ii)** la réparation, si réparable, ou à défaut, le remplacement de la jante endommagée si le dommage empêche le pneu de se sceller avec la jante, ce qui l'empêche de maintenir la pression d'air requise selon les spécifications du manufacturier, et **iii)** les coûts approuvés au préalable par GKM + reliés à la réparation ou au remplacement de la jante ou du pneu endommagé, incluant les taxes, les coûts de main d'œuvre, les frais de montage et d'équilibrage, les tiges de valves et les frais environnementaux/d'élimination. Si le remplacement d'un pneu ou d'une jante est nécessaire, GKM + fournira un pneu ou une jante de remplacement approuvé de type et de qualité similaire à ceux de la pièce endommagée. L'option comprend également, si nécessaire, une indemnité de remorquage ne dépassant pas **75 \$ par évènement** lorsque la réparation couverte du véhicule est nécessaire et une allocation de location de voiture n'excédant pas **50 \$ par jour pour un maximum de 2 jours (100 \$ maximum)** si GKM+ confirme que le véhicule ne peut être utilisé en raison d'une réparation ou d'un remplacement accepté.

Enfin, si le véhicule est remorqué, il sera transporté jusqu'au centre de service autorisé le plus proche jusqu'à une distance parcourue maximale de 50 kilomètres, étant entendu que la distance totale parcourue par le véhicule de remorquage pour se rendre au véhicule est comprise dans les 50 kilomètres.

En sus des dispositions prévues à l'article Exclusions ci-après, les réparations suivantes ne sont pas couvertes par la présente option :

- Tout dommage aux pneus dont la profondeur de la semelle est inférieure à 2.4 mm (3/32") au point le plus bas du pneu au moment du dommage;
- Tout dommage esthétique à la jante tel que le frottement répétitif de trottoir ou tout autre dommage esthétique n'étant pas accompagné d'une réclamation du pneu auquel elle est jumelée;
- Tout dommage aux pneus ou aux jantes, causé par le vandalisme ou abus ou défaut d'installation.

## **Programme de fidélité :**

Si le véhicule est déclaré perte totale au court du terme de la garantie supplémentaire, un crédit sera émis, applicable à l'achat d'une garantie sur le prochain véhicule.

## **Aucune franchise :**

Cette option vous permet d'éviter de payer la franchise applicable en cas de réclamation admissible couverte par votre programme de garantie.

## **Remboursement :**

Si vous n'avez faite aucune réclamation en vertu de quelque programme ou option que ce soit pendant la durée du terme de votre garantie supplémentaire, GKM+ vous remboursera tout ou une partie du coût que vous avez payé pour acquérir la présente garantie, toutefois jusqu'à un montant maximal de 2500 \$, sur demande à cet effet dans les 30 jours suivant la fin du terme. Le coût lié à cette option n'est pas remboursable.

## **Option montant par réclamation doublé :**

Cette option double uniquement le montant par réclamation. Le montant total de réclamation reste identique à celui établi par le programme choisi.

## **Bagues et joints d'étanchéité + :**

Tous les joints d'étanchéité, bagues et filtres sont inclus pour les composants couverts mentionnés dans la section Pièces couvertes ci-dessus. (Les suintements ne sont pas inclus).

## **Suspension adaptative :**

Unité de contrôle électronique (ECU), Collecteur de pression assemblé (Ass.), Capteur de position, Compresseur Conditions : Cette couverture est valable uniquement si la défaillance de la pièce survient dans le cadre d'une panne mécanique, électronique, ou d'un dysfonctionnement imputable à un défaut de fabrication ou de matériau. Les fuites, suintements ou autres défauts liés à une usure normale des composants, à un entretien insuffisant ou à des interventions non autorisées ne sont pas couverts. La couverture ne s'applique pas en cas de dommages causés par un accident, une négligence, des mauvaises manipulations, ou des modifications non autorisées.